

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Délibération n°2025.07.118.B

BHNS : validation de l'avant-projet des stations Franquin et Gambetta

LE DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 juillet 2025

Secrétaire de Séance: Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Hélène GINGAST, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s):

François ELIE, Maud FOURRIER, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_118B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.07.118.B**

Rapporteur : Monsieur PEREZ

BHNS : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DES STATIONS FRANQUIN ET GAMBETTA

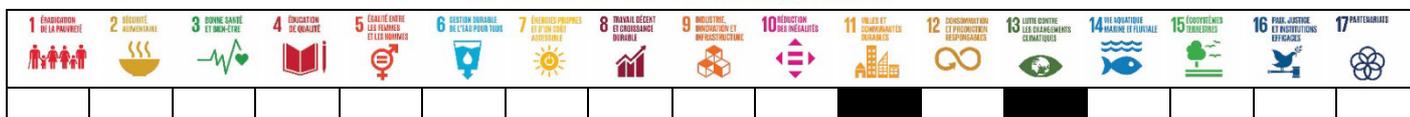
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20401 -2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : POUR UNE VILLE ET DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS À TOUS, SÛRS ET DURABLES

Transports sûrs, accessibles, fiables

ODD 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Réduction des consommations d'énergie et des Gaz à Effet de Serre,

Par délibération n°216 du 8 décembre 2022, GrandAngoulême a approuvé le schéma des mobilités qui traduit une attente forte du territoire en matière de mobilité en affichant notamment la volonté de « rendre le réseau de transport collectif plus attractif ». Dans ce cadre et dans l'objectif de convaincre davantage d'usagers d'utiliser les transports collectifs, la communauté d'agglomération a engagé la seconde phase du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Pour mémoire, cette seconde phase du projet porte sur des aménagements à réaliser sur les extrémités des 2 lignes BHNS (phase 2.1) et en cœur d'agglomération (phase 2.2).

S'agissant de la phase 2.1 du projet concernant les extrémités de ligne BHNS, les avant-projets ont été approuvés par GrandAngoulême en mai 2023 et concerne 4 communes, La Couronne, Ruelle-sur-Touvre et Soyaux où les stations ont été livrées en 2023/2024 et Saint-Michel où les travaux ont débuté en juin 2025.

Concernant la phase 2.2 en cœur d'agglomération le programme délibéré concerne les stations Hôtel de Ville, Champ-de-Mars, Franquin / Gambetta et Cathédrale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250710-2025_07_118B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

Publication : 11/07/2025

Cathédrale

La station BHNS cathédrale est en service depuis le 1^{er} août 2024.

Station et carrefour Hôtel de Ville

Le permis d'aménager a été réceptionné en juillet 2024 et les travaux ont débuté en septembre 2024. Les finitions d'enrobés seront réalisées en juillet 2025 en raison de difficultés rencontrées par l'entreprise à respecter les prescriptions du cahier des charges. La station BHNS et le carrefour Hôtel de Ville seront alors réceptionnés avec l'intégration d'éléments demandés par les associations de personnes à mobilité réduite afin d'améliorer l'accessibilité du site.

Station Champ de Mars

Le permis d'aménager a été réceptionné le 2 octobre 2024, les travaux de la station Champ de Mars ont débuté le 3 février 2025. Les travaux de voirie seront réceptionnés en juillet 2025 et les plantations seront finalisées à l'automne sans impact sur le fonctionnement du site et les circulations.

Station Franquin et ses abords, station Gambetta

L'aménagement de la station BHNS Franquin et ses abords ainsi que de la station BHNS Gambetta s'inscrivent dans une vision globale d'amélioration du réseau de transport en commun et de requalification des espaces publics au sein du cœur d'agglomération.

La réalisation de la dernière station du programme BHNS permettra d'offrir un cadre de vie plus agréable, des déplacements plus efficaces et un environnement urbain plus attractif pour tous. Ce projet vise en effet à transformer significativement les espaces urbains concernés, en s'appuyant sur plusieurs orientations et enjeux :

- Améliorer l'accessibilité pour tous les usagers, notamment les personnes à mobilité réduite ;
- Améliorer l'exploitation du réseau de transport en commun ;
- Favoriser tous les modes de déplacement et l'intermodalité ;
- Requalifier, renaturer, et valoriser les espaces publics ;
- Dynamiser l'attractivité du cœur d'agglomération.

Périmètre du projet au stade avant-projet

Le projet concerne principalement les secteurs des stations Franquin et Gambetta, en incluant non seulement les stations elles-mêmes, mais aussi leurs abords immédiats et les liaisons avec les espaces environnants. Il s'agit d'une approche globale, qui prend en compte l'ensemble des éléments qui composent ces espaces.

S'agissant de la station Franquin et ses abords, le périmètre d'intervention dans ce secteur comprend la place Gérard Pérot, la rampe et la rue d'Aguesseau, le boulevard Berthelot devant l'espace Franquin, les amorces des rues Saint-Roch, Gambetta, Corderie, Montmoreau et boulevard Pasteur, ainsi que la rue Jean Jaurès, qui assure la liaison avec les espaces piétonniers du centre-ville. Suite à la délibération n°023B du 24 mars 2022 relative au transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la ville d'Angoulême, les périmètres du projet ont été arrêtés.

S'agissant de la station Gambetta, le périmètre d'intervention comprend une section de l'avenue Gambetta. Ce périmètre correspond à la fusion des arrêts République et Eperon Gambetta. Une expérimentation de plusieurs mois permettra de valider la fusion de ces arrêts.

Présentation des aménagements au stade avant-projet

L'aménagement de ces secteurs repose sur plusieurs principes clés en accordant une attention particulière au traitement des sols, au choix du mobilier urbain et à la place accordée à la végétalisation afin que ces espaces soient à la fois fonctionnels et esthétiques. Il convient de noter que ce projet s'inscrit dans la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ce qui implique la prise en compte d'enjeux patrimoniaux et paysagers dans les aménagements projetés et nécessite une exigence dans le traitement de ces sites.

Une attention particulière a été portée à l'accessibilité de ces aménagements. Le projet a fait l'objet d'une présentation aux associations de personnes handicapées le 30 mars 2025, et leurs remarques et demandes ont été prises en compte. Cela concerne notamment le respect de la réglementation en matière d'accessibilité, la création de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite et la mise en place de bandes de guidage pour faciliter les déplacements des personnes malvoyantes.

S'agissant de la station Franquin et ses abords, l'aménagement de la station s'inscrit dans les orientations générales du projet BHNS, mais il présente également des spécificités liées à son contexte et à ses enjeux propres.

- ↪ L'aménagement de la station permet d'améliorer l'entrée de ville et les liaisons avec le centre-ville, de valoriser l'espace Franquin comme pôle culturel et événementiel, d'adapter la station aux flux importants de voyageurs et de rééquilibrer le partage de l'espace public entre les différents modes de transport.
- ↪ Ces principes d'aménagement améliorent le fonctionnement et la sécurité de la station BHNS tel un pôle d'échanges, ainsi que la garantie d'une amélioration de l'accessibilité.
- ↪ Une attention particulière sera apportée au traitement des sols et du mobilier urbain afin de proposer une intégration paysagère et urbaine de qualité tout en répondant aux exigences de la ZPPAUP.

S'agissant de la station Gambetta, les objectifs et enjeux spécifiques comprennent l'amélioration de l'exploitation, une meilleure fluidité de la place Pérot et la sécurisation des cheminements piétons.

Les avant-projets ont été validés par le COPIL BHNS du 17 avril 2025. Une réunion publique s'est également tenue le 24 juin 2025 pour présenter ces derniers aux riverains et à la population.

Durée prévisionnelle des travaux et phasage prévisionnel au stade avant-projet

Le permis d'aménager sera déposé en juillet 2025 et les consultations des entreprises lancées au dernier trimestre 2025.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux à compter d'avril 2026.

Les travaux devraient se dérouler sur une période de 12 à 18 mois, en plusieurs phases. Ils comprendront à la fois des travaux sur les réseaux concessionnaires et des travaux de voirie.

Un plan de phasage et de déviations sera mis en place afin de minimiser les perturbations et de maintenir la desserte des secteurs concernés pendant toute la durée du chantier.

S'agissant de la station Franquin et ses abords, le déroulement des travaux dans ce secteur reprend les éléments généraux évoqués ci-dessus, avec toutefois quelques spécificités. Il est notamment prévu de mettre à sens unique la rampe d'Aguesseau pendant les travaux de la station Franquin et de fermer le boulevard Berthelot pendant les travaux de ce secteur.

S'agissant de la station Gambetta, le déroulement des travaux dans ce secteur prévoit une coupure de circulation de 3 semaines, projetée en période estivale, pendant les travaux de chaussée destinés à la réalisation de la station BHNS. Des travaux concessionnaires pourraient également impacter les circulations dans ce secteur.

Afin d'assurer une communication efficace avec les riverains, des temps de présentation du projet seront organisés, et des supports de communication seront mis en place pour informer les habitants et les usagers. La médiation chantier assurera également une présence.

Coût prévisionnel au stade avant-projet

Pour la station Franquin et ses abords, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de ce site a été fixée à 1,885 M€ HT en 2020 soit 2,2 M€ HT en valeur révisée de décembre 2024. Au stade avant-projet, début 2025, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 M€ HT en valeur décembre 2024 (sans options) et reste donc conforme à l'enveloppe votée révisée. Le traitement financier permettant la réalisation de ces travaux est à la charge de l'agglomération de GrandAngoulême et de la ville d'Angoulême.

Pour la station Gambetta, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de ce site a été fixée à 350 K€ HT en 2022 soit 376 K€ HT en valeur révisée de décembre 2024. Au stade avant-projet, début 2025, le coût prévisionnel des travaux est estimé à 330 K€ HT en valeur décembre 2024 et reste donc conforme à l'enveloppe votée révisée.

Le coût prévisionnel des travaux sur les deux sites est donc estimé à 2,33 M€ HT en valeur décembre 2024. A noter que ces montants ne tiennent pas compte des éventuelles incidences archéologiques.

Je vous propose :

D'APPROUVER, les avant-projets des deux sites BHNS Franquin et Gambetta,

D'APPROUVER, les plannings de réalisation et les budgets prévisionnels de ces opérations,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document à intervenir et relatif à cette opération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---



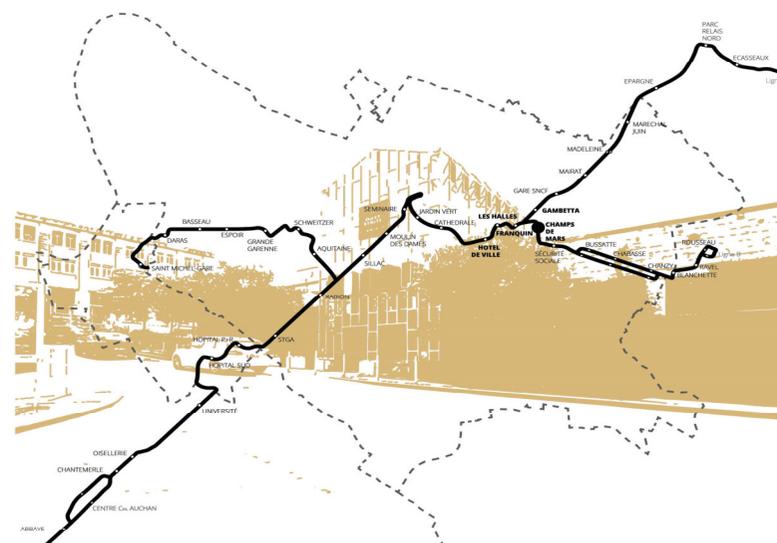
BHNS – GRANDANGOULÊME / VILLE D'ANGOULÊME

COPIE

17 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

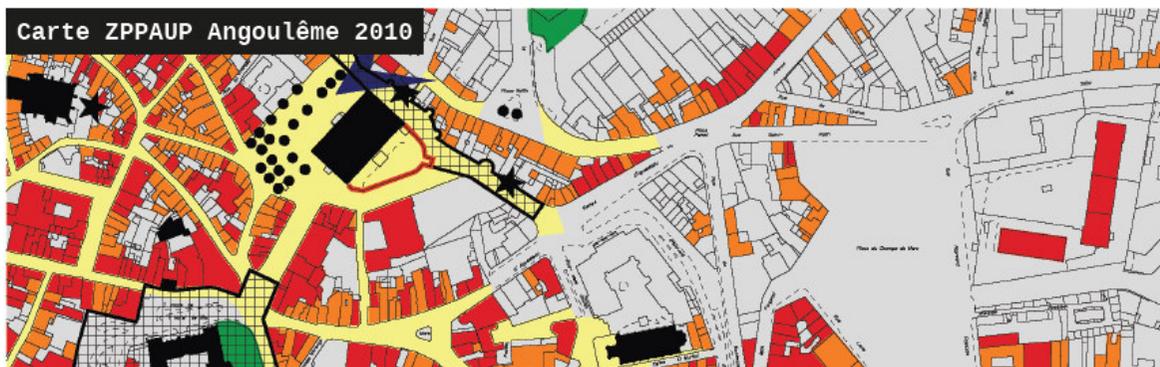
- 1- PRÉSENTATION DE L'AVP FRANQUIN GAMBETTA
- 2- EXPÉRIMENTATION À VENIR SUR JARDIN VERT



BHNS Angoulême

1 - Présentation AVP Franquin Gambetta

ZPPAUP, PSMV, SITES



-  Site classé
-  Monument historique classé ou inscrit
-  Rempart classé
-  Fragments de monument historique inscrit (façades, portails, escaliers...)
-  Immeuble ou partie d'immeuble remarquable à conserver dont la démolition ou la modification est interdite
-  Immeuble ou partie d'immeuble intéressant à conserver
-  Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou remplacé

-  **Type A** - Construction dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales
-  **Type B** - Construction dont le réaménagement, pouvant comporter des interventions sur la structure et/ou sur la répartition des volumes existants, est autorisé sous conditions
-  Élément protégé au titre de son intérêt patrimonial (élément d'architecture ou de décor, statue, fontaine...)

II.2. Ensembles historiquement composés

-  Ensemble d'immeubles bâtis et non bâtis historiquement composé, à préserver, à mettre en valeur et/ou à restituer
-  Composition architecturale et / ou ordonnancement à préserver ou à restituer

II.3. Immeuble ou partie d'immeuble non protégé au titre de son intérêt patrimonial

-  Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli
-  Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées

ZPPAUP, PSMV, SITES

OAP sur les espace publics

- **Gommer l'aspect « routier ».**
Traitement unitaire de la chaussée de la place G. Pérot à l'Espace Franquin
- **Rendre perceptible le premier seuil d'entrée dans le centre historique et l'entrée de la promenade des remparts (site classé)**
- **Réflexion sur l'aménagement de la station BHNS, en fonction des contraintes du site**
- **Créer un emmarchement permettant d'atténuer l'impact du mur de soutènement**
- **Aménager le parvis de l'espace Franquin, bâtiment emblématique des années 1980 (accessibilité)**
- **Marquer le seuil d'entrée et les perspectives vers le plateau piéton : aménagement des rue d'Aguesseau et J. Jaurès dans la continuité du plateau piéton**



Fiche « espaces publics » du PSMV : schéma illustratif de principes d'aménagement

ICONOGRAPHIE ARCHITECTURALE ET HISTORIQUE



Espace Franquin
des frères Chauvat
Architecture «brutaliste»
années 70

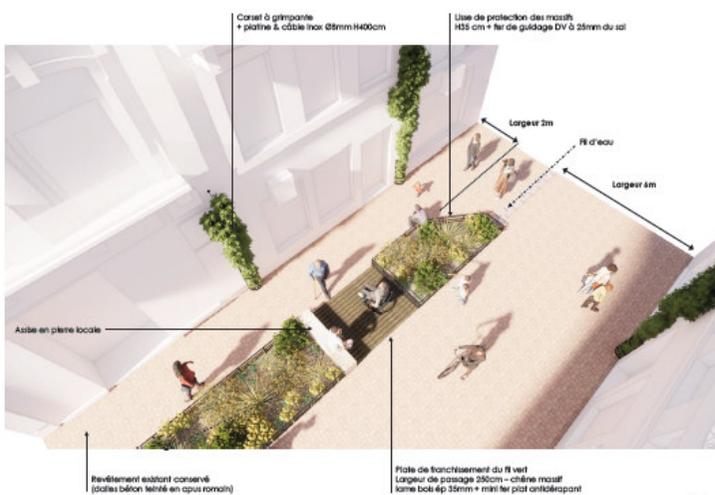


les bâtiments d'angle, porte
du secteur piétonnier



les façades commerciales
historiques de la rampe
d'Aguesseau

PROJET CONNEXE : L'ARTÈRE PIÉTONNE



Projet de renaturation de l'artère piétonne Angoulême - Interscène

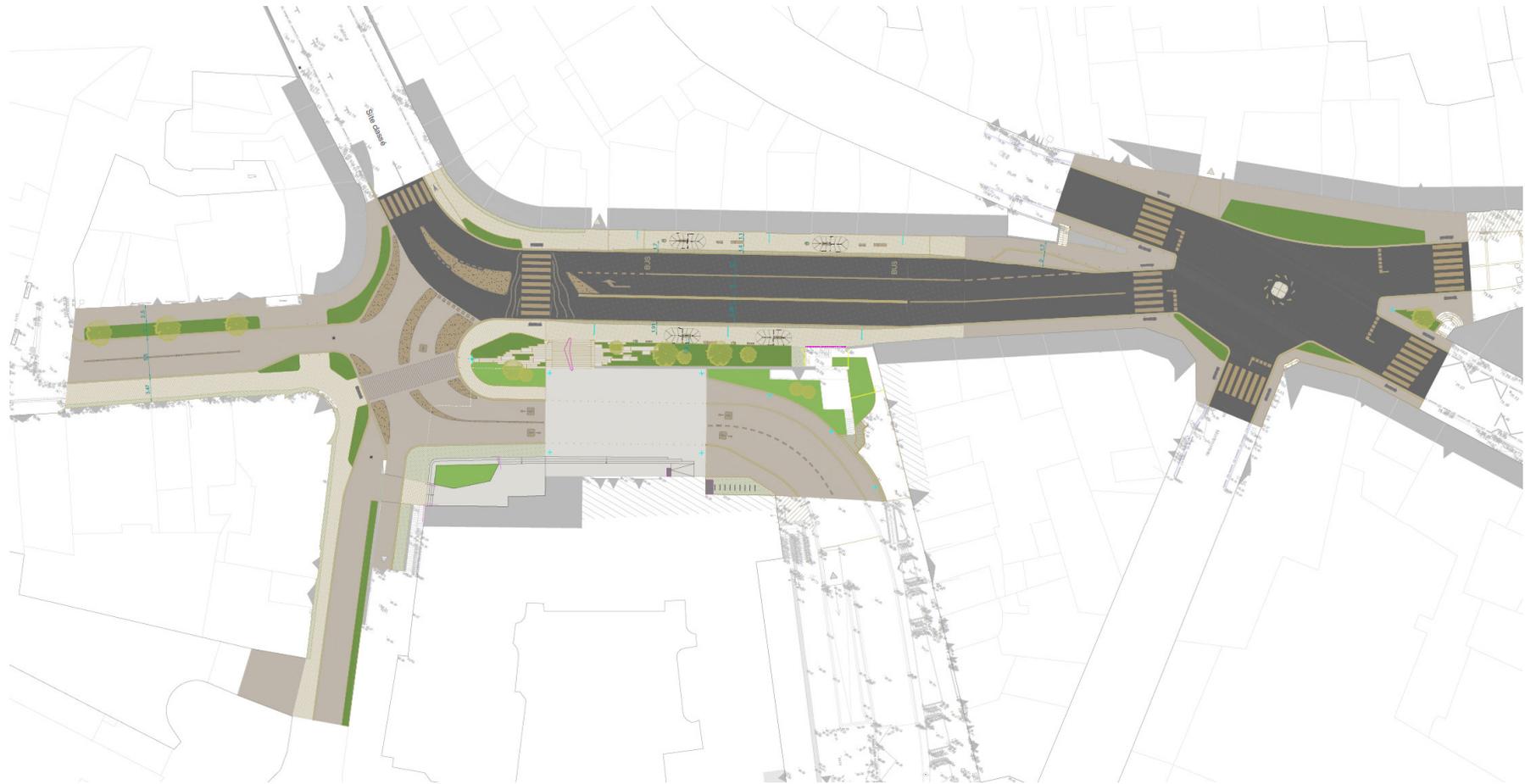
ESQUISSES



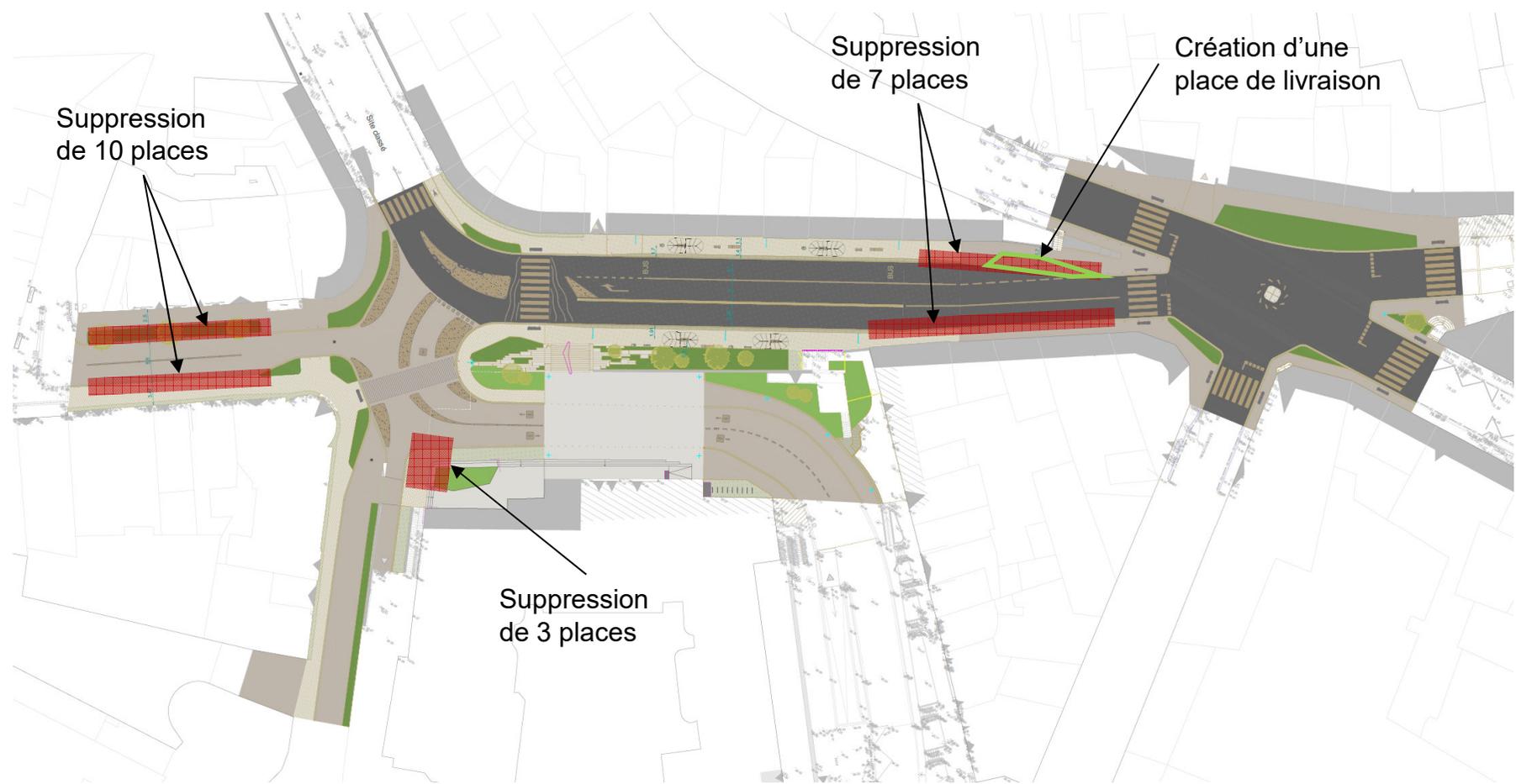
LIMITES D'INTERVENTION



PLAN D'AMÉNAGEMENT



PLAN D'AMÉNAGEMENT - STATIONNEMENT



Bilan :
VL : - 20 places
Livraison : +1 places

ACCESSIBILITE

Présentation du projet aux associations handicapés le 30 mars 2025.

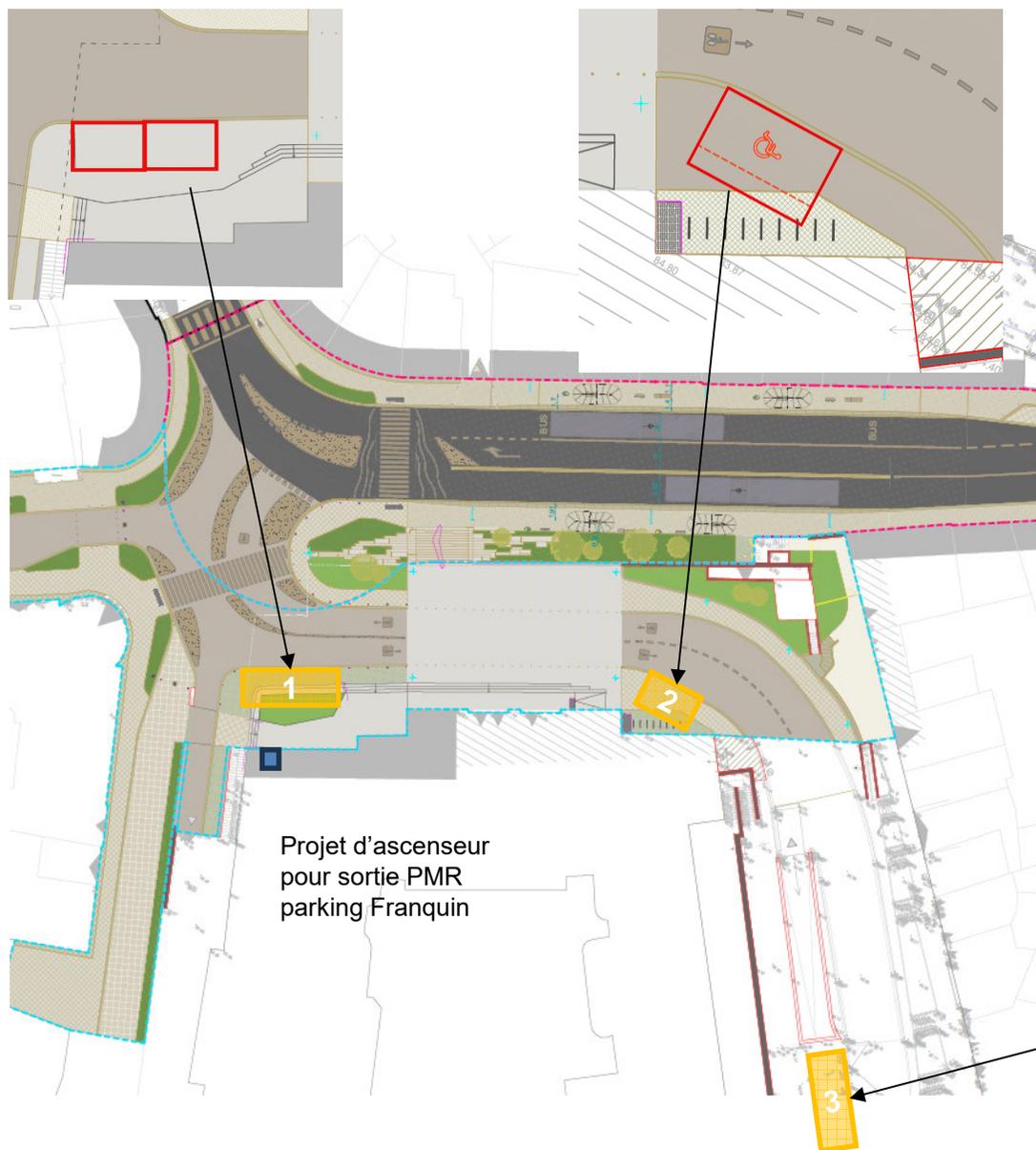
(APF, Valentin Haüy, ADAPEI, AHP)

Remarques formulées :

- Demande de respecter la réglementation, et en particulier sur les traversées piétonnes (potelets hauteur 1,20 m tête blanche, bandes d'éveil à la vigilance, marquage blanc, contraste 70%...)
- Demande complémentaire de prévoir 2 places de stationnement gratuites en surface, à proximité immédiate de l'entrée de l'espace Franquin.
- Demande complémentaire de prévoir des bandes de guidage depuis les stations bus jusqu'à l'entrée de l'espace Franquin (pas d'autres parcours identifiés).

→ Les demandes sont intégrées à l'AVP présenté (voir diapos suivantes)

STATIONNEMENT PMR

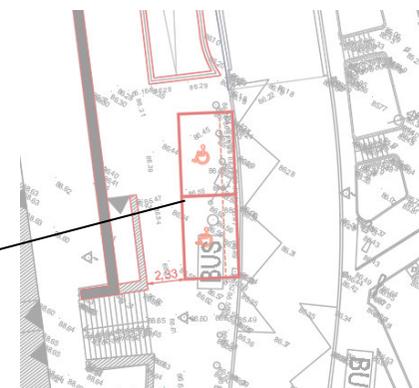


Trois positions envisagées (en complément des places PMR du parking Franquin):

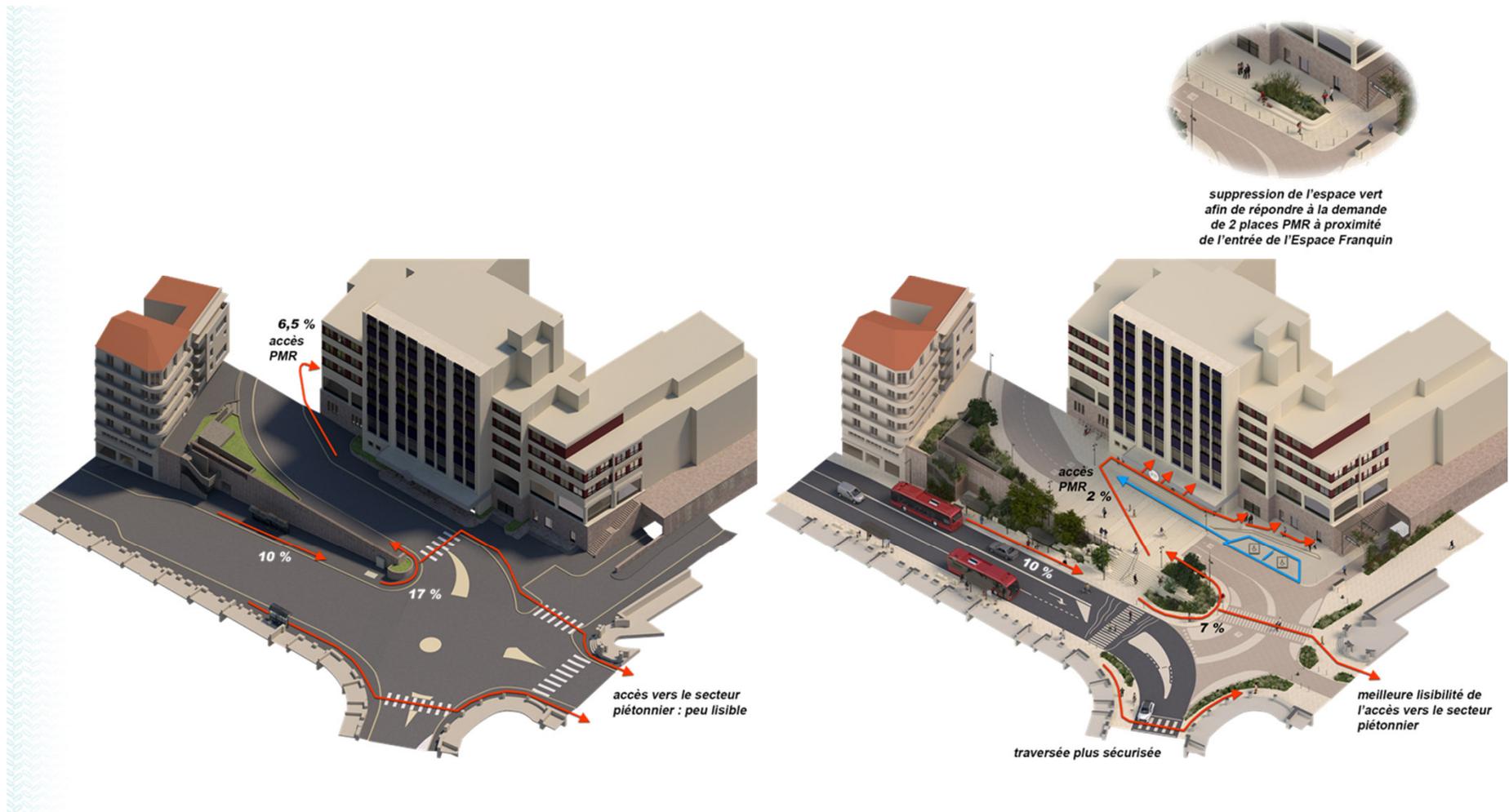
1/ Parvis Franquin : suppression d'un espace vert pour intégration de deux places

2/ Parvis Franquin : intégration de la place dans le trottoir, accessibilité compliquée en voiture et réduction ponctuelle du trottoir à 1,2m

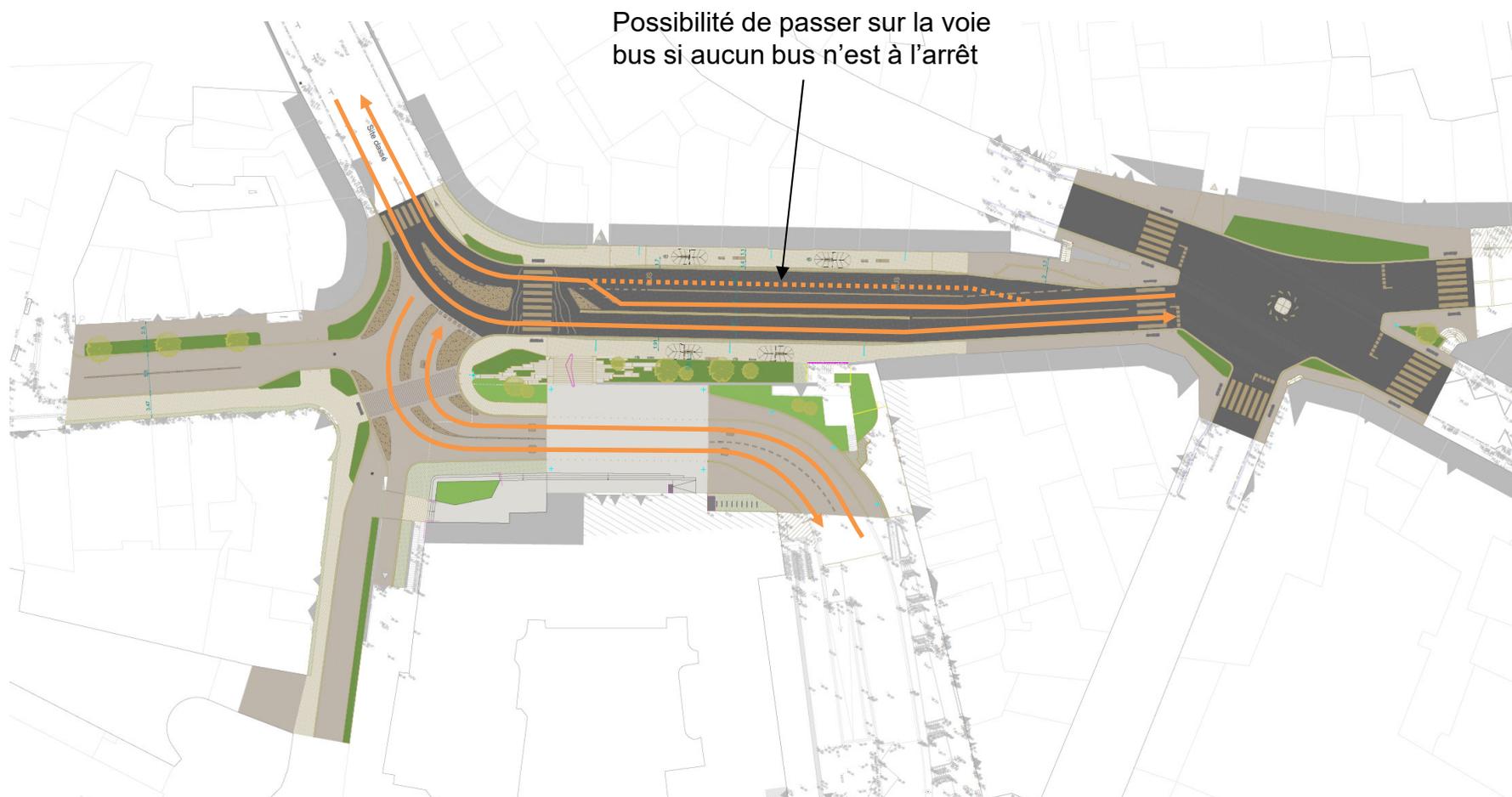
3/ Avenue Berthelot : intégration en lieu et place de la station St-Martial, accessibilité à pied non réglementaire (pente de 6,5% sur 20m), possibilité d'avoir deux places



PENTES PMR



PLAN D'AMÉNAGEMENT – MODES DOUX



Pas d'aménagement cyclables dédiés sur le périmètre

Marquage de trajectoires cycles

ZOOM CARREFOUR PÉROT



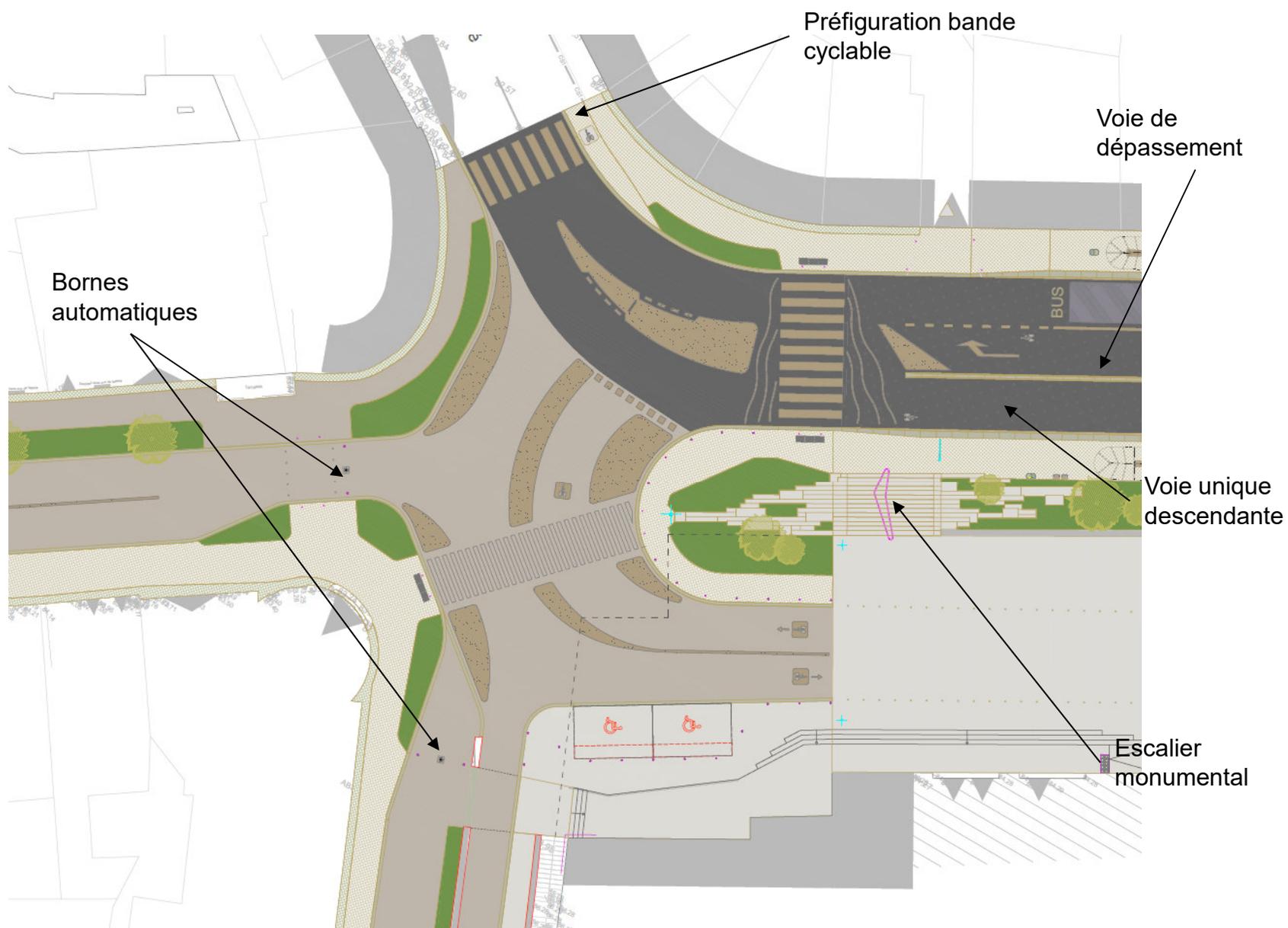
Réduction de la largeur du giratoire (limite actuelle en jaune)

Girations VL et fourgon possibles comme à l'existant

Girations bus possibles sur les branches actuellement utilisées

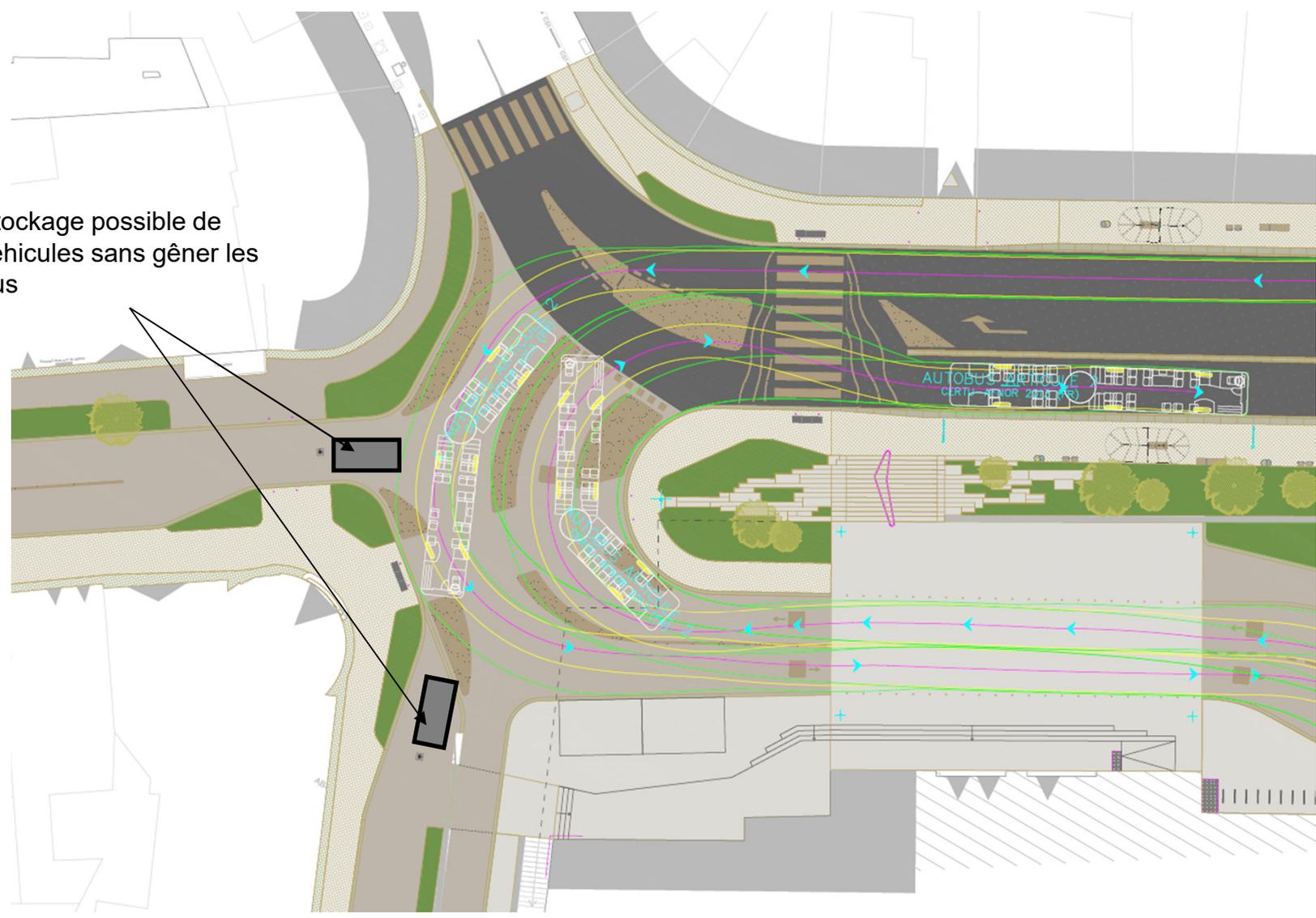
Passage PL uniquement en tout droit (Corderie – St-Roch et Gambetta – Aguesseau)

ZOOM CARREFOUR FRANQUIN



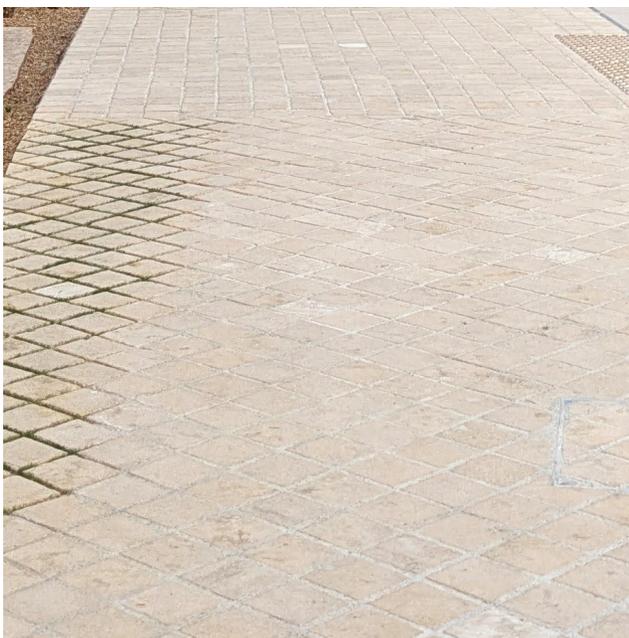
ZOOM CARREFOUR FRANQUIN

Stockage possible de véhicules sans gêner les bus



MATÉRIAUX ET REVÊTEMENTS

Trottoirs : Revêtement en pavés pierre naturelle 15*15, avec un calepinage à 45 et 90° avec des joints mortier principalement et des joints enherbés. Les pavés seront en pierre calcaire d'origine locale.



Chaussée : Les chaussées sont en enrobés, à l'exception des stations (béton) et du parvis Franquin (béton).

Les enrobés sont noirs ou grenailés. Les enrobés grenailés demandent un entretien plus régulier (durée de vie 15/20 ans contre 20 ans pour du noir)



Bordures :
Calcaire local pour les bordures courantes
Comblanchien pour les bordures sollicitées (quais bus, bordure axiale)



MATÉRIAUX ET REVÊTEMENTS

-  Pavés
-  Pavés enherbé
-  Béton clair
-  Béton bouchardé
-  Enrobé noir
-  Enrobé grenailé



PROJET PAYSAGE



Frêne à fleurs



Arbre à perruques



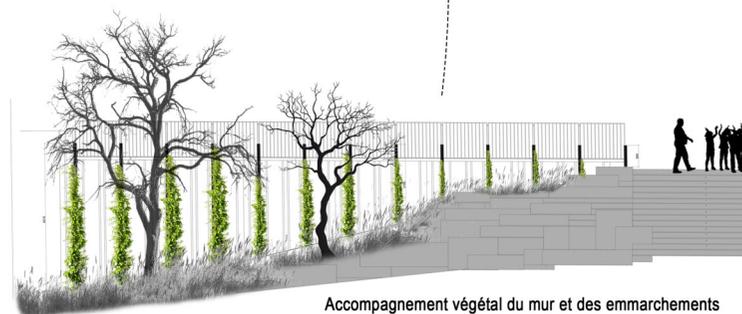
Charme houblon



Savonnier

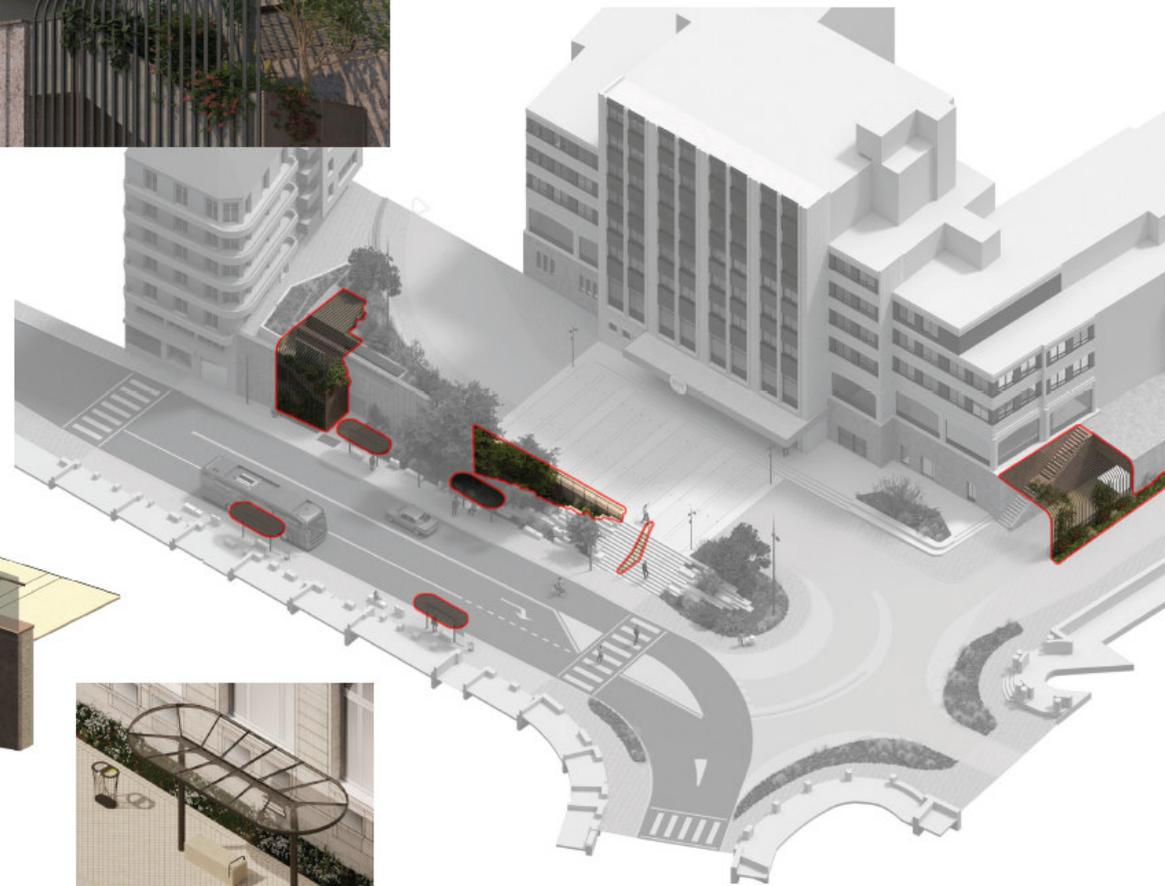


Ambiances

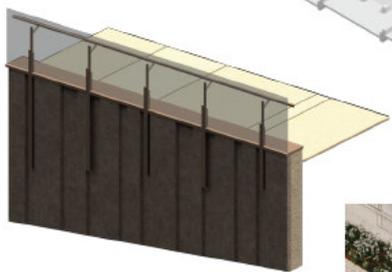


Arrosage automatique en option

MOBILIERS ET SERRURERIE



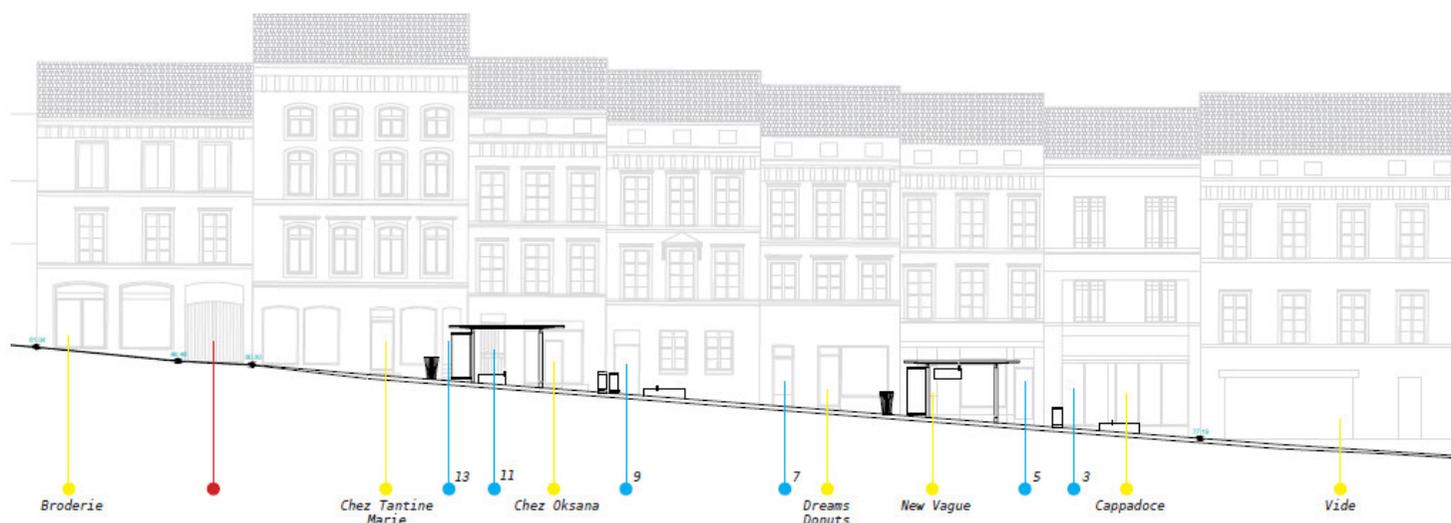
Habillage entrée parking en option



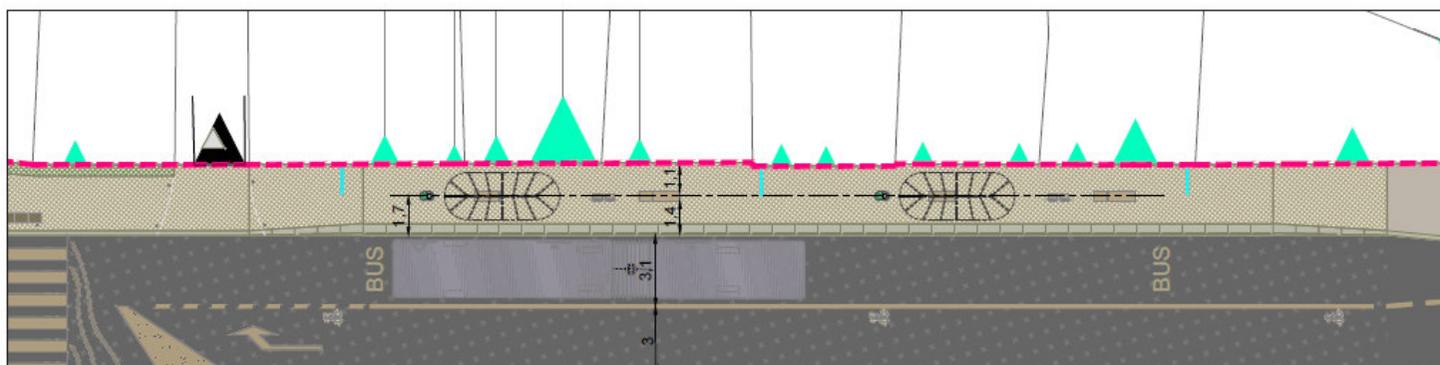
Xeon sur mat
aiguille

MOBILIERS ET SERRURERIE

Station Franquin Coté commerces



- Accès véhicules
- Accès immeubles
- Accès commerces



ECLAIRAGE

Le réseau d'éclairage est repris sur le périmètre de travaux avec séparation entre éclairage station et éclairage rue.

Du matériel We-ef au niveau de la station



Une reprise des appliques existantes sur la place Perot

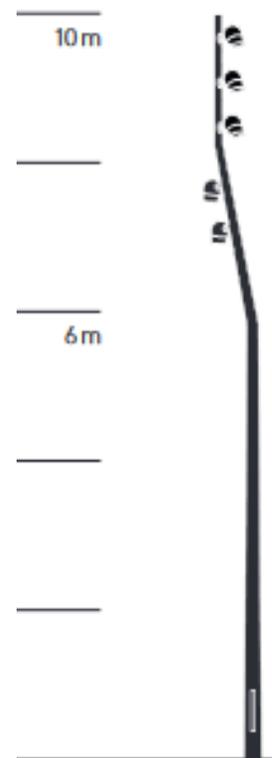


Des luminaires Xeon sur mat aiguille devant l'espace Franquin (possibilité d'ajouter des caméras et des mises en lumière de la façade)



10m

6m



PERSPECTIVES



Ilot en résine ocre

Végétation basse pour ne pas masquer les piétons

PERSPECTIVES



Rabattement des VL sur la voie bus avant le passage piéton

Trajectoire suggérée pour les piétons en lien avec l'escalier

Passage piéton en résine claire

PERSPECTIVES



Habillage pour condamner
l'escalier existant

Mobilier type Hôtel de Ville

PERSPECTIVES

Borne escamotable pour
gérer les entrées/sorties
livraison



Habillage entrée
parking en option

PERSPECTIVES



IMPACTS RÉSEAUX

Plusieurs réunions concessionnaires organisées sur Franquin et Gambetta (novembre 2024 et avril 2025).

Plusieurs impacts réseaux identifiés :

- Assainissement :
 - Programme de travaux en cours de définition
 - Impact travaux encore non quantifié mais probablement conséquent

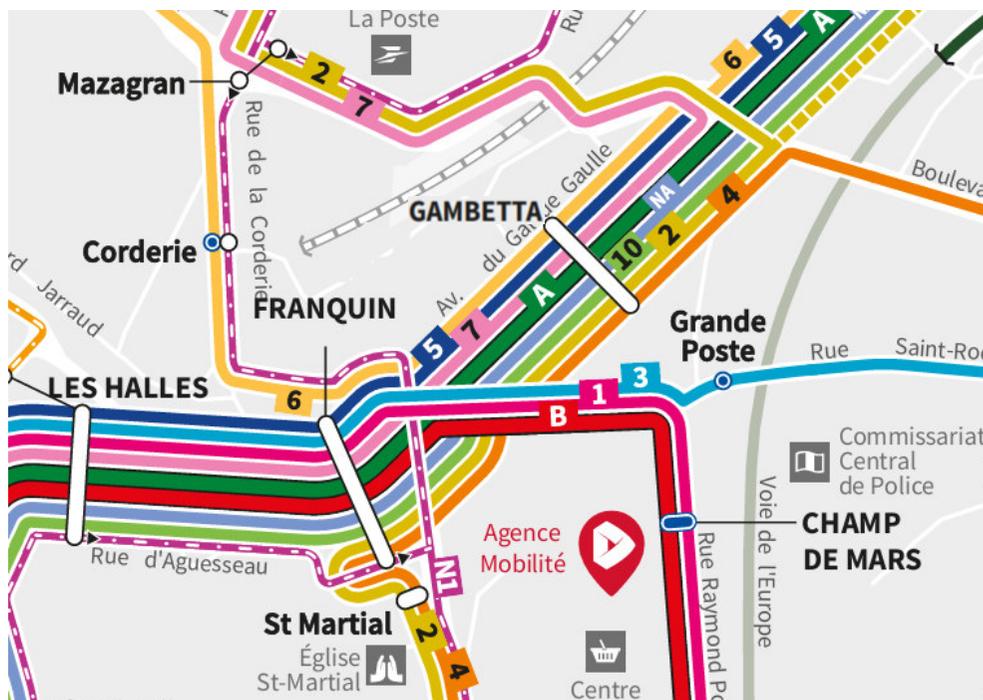
- Télécom :
 - Réseau peu profond sur Gambetta à investiguer d'urgence
 - Armoire et chambre à abandonner pour création de l'escalier
 - Réseau Ville à approfondir (fourreau intégré aux travaux)

- Eau potable :
 - Dévoiement sur Gambetta pour éviter la bordure en questionnement
 - Renouvellement de réseaux en questionnement sur Pérot

- GRDF
 - Etudes en cours pour le renouvellement
 - Impact probablement fort

- Enedis :
 - Réseau HTA à approfondir

GAMBETTA

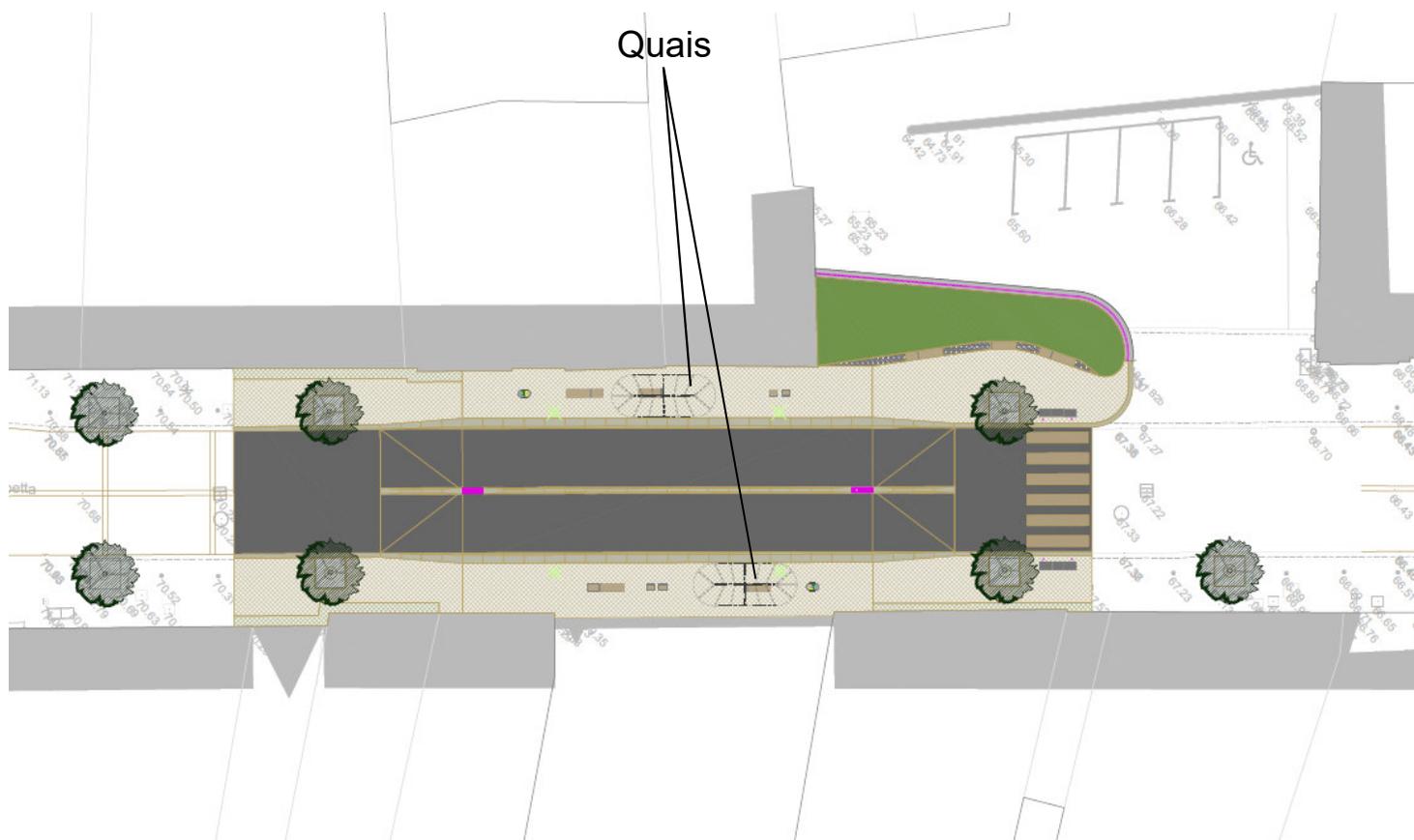


Modification des stations du secteur Gambetta :

Mutualisation des stations République, Eperon Gambetta et création de la station Gambetta

Suppression des stations St martial Eperon St-Roch

PLAN D'AMÉNAGEMENT GAMBETTA



Cheminement libre de 1,4m
en tête de quai

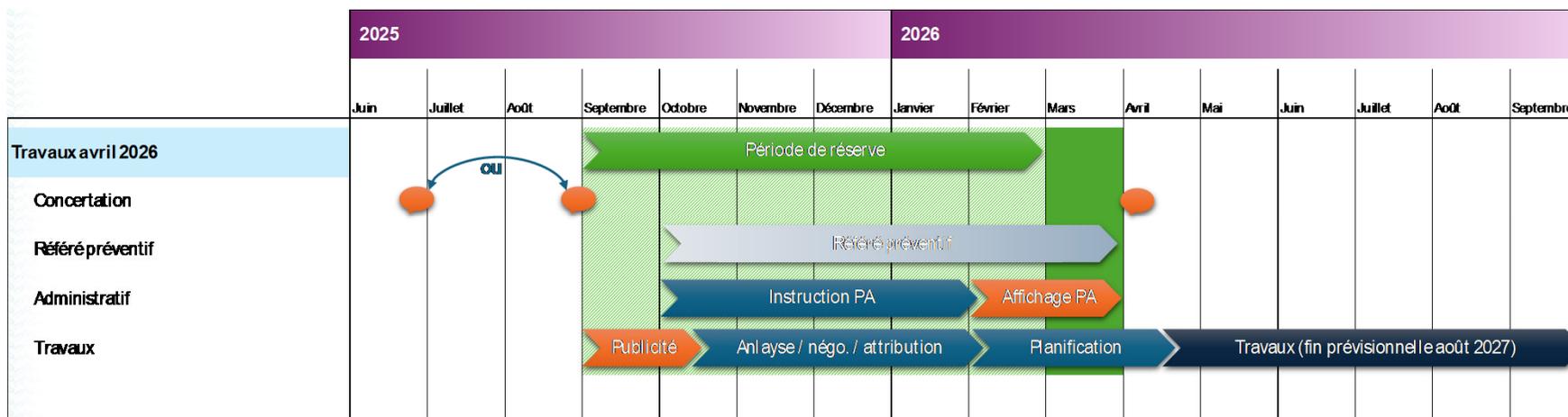
PERSPECTIVES GAMBETTA



PERSPECTIVES GAMBETTA



PLANNING



Communication à engager :

- Réunion publique de présentation du projet (permis d'aménager) en juin.
- Affichage sur site (représentation du projet sur le mur du parking) à décider ?
- Autres communication (presse...) à décider ?

PHASAGE

Impacts des travaux des concessionnaires en cours de définition

16 mois de travaux avec maintien d'un sens de circulation

Phasage complexe en cours de réflexion, et en attente des retours des études concessionnaires sur les contraintes chantier.

Grands principes guidant la réflexion:

- **Mise à sens unique montant de la rampe d'Aguesseau pendant les travaux de la station Franquin.**
- **Fermeture de Berthelot pendant les travaux de Berthelot.**
- **Coupure de circulation sur Gambetta pendant les travaux de chaussée (3 semaines).**
- **Incertitudes sur les travaux concessionnaires place Pérot.**



Le planning, le phasage et les déviations restent en cours d'études et de coordination avec les services de la ville, et seront précisés en fonction des retours et des optimisations possibles.

ESTIMATIONS

La station « Franquin » et ses abords est estimée à :

2.009.156 € HT compris aléas, en valeur décembre 2024.

Le budget travaux délibéré pour cette station est de 2.086 k€ HT (+ 156 k€ d'aléas) en valeur janvier 2025.

La station « Gambetta » est estimée à :

325.242 € HT en valeur décembre 2024.

Le budget travaux délibéré pour cette station est de 358 k€ HT (+ 58 k€ d'aléas), en valeur janvier 2025.

⇒ **Les couts d'opérations délibérés au mandat sont respectés :**

- Franquin : cout d'opération (hors révisions) délibéré de 2.959.980 € HT.
- Gambetta : cout d'opération (hors révisions) délibéré de 662.980 € HT.
- Reste « disponible » (marge pour aléas) global sur BHNS 2.2 de 308.221 € HT (4,8%).

A noter que ces montants ne tiennent pas compte des éventuelles incidences archéologiques, ni des éventuels couts concessionnaires ou dépenses complémentaires liées aux référés préventifs.

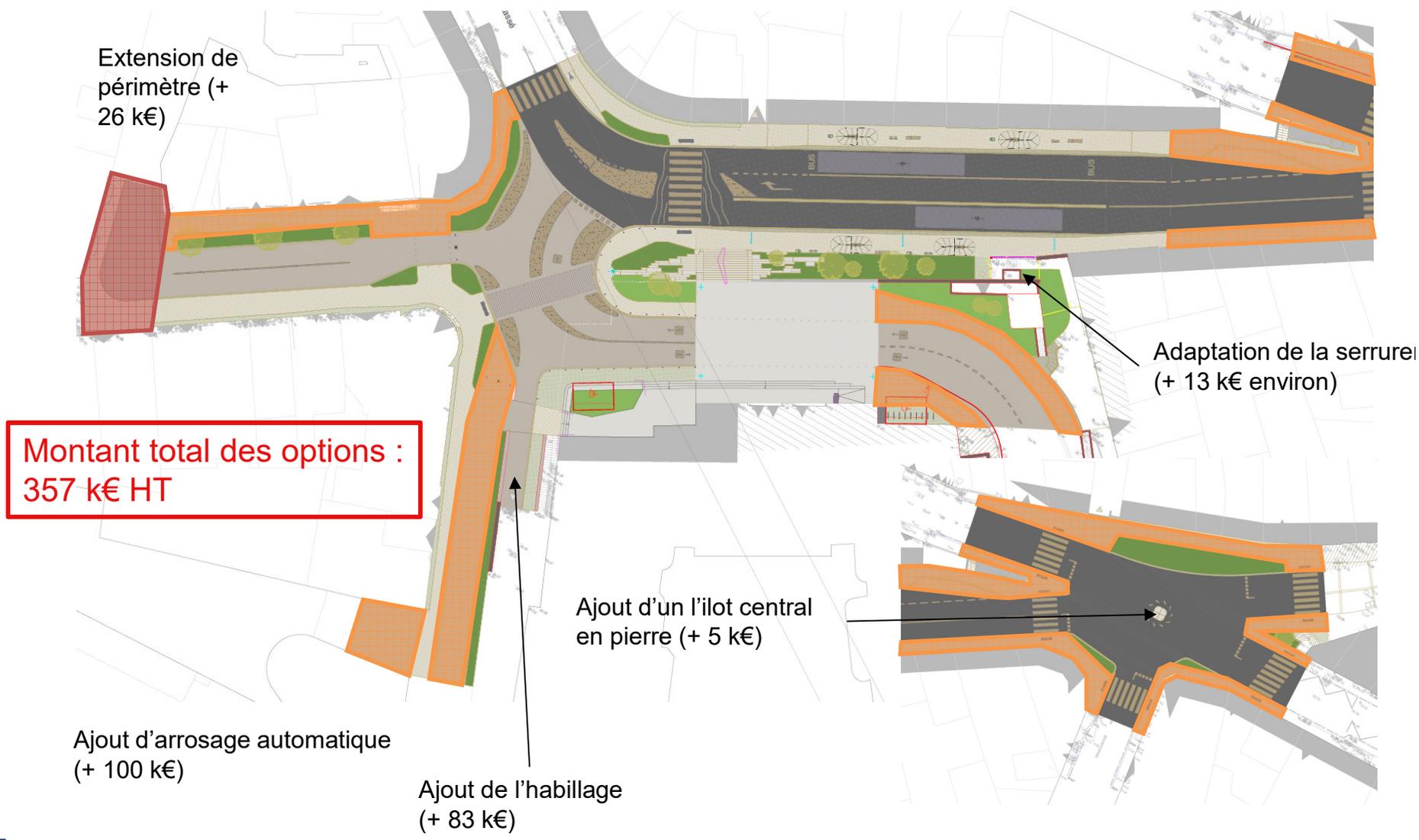


Possibilité de renforcer l'aspect qualitatif du projet (habillage parking, surface pavées, ...) suivant retour des entreprises en consultation ?

OPTIONS POSSIBLES

Plusieurs options sont envisagées :

 Passage en pavés (+ 130 k€)





MERCI
de votre attention